

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, 18 octobre 1862](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, 18 octobre 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (370r, 371v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, 18 octobre 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familièrre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42077>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familièrre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familièrre de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 octobre 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Poirier, Ch.](#)

Lieu de destination Paris

Description

RésuméDe retour de Londres, Godin répond à la lettre de Poirier du 16 octobre. Il lui fait remarquer que ses lettres des 28 mai et 31 mai 1862 ne laissaient pas de doute sur les questions qu'il soulève. Il lui confirme que sa position à l'usine est inchangée, mais qu'il doit augmenter le nombre de ses voyageurs. Il lui rappelle qu'il ne l'a pas laissé inoccupé et ne le laissera pas inoccupé, mais Poirier a eu le tort de penser que telle contrée lui était réservée. Godin lui rappelle qu'il lui a accordé et maintenu la ville de Paris, qu'il n'a rien changé aux conditions de ses voyages, que l'année a été moins heureuse qu'espéré, mais que sa position est plus acceptable que celle de bien d'autres. Godin lui explique qu'il ne veut pas voir se manifester des rivalités entre les personnes chargées de ses intérêts et qu'il regrette sa prévention à l'égard de Darras. Godin souhaite que Poirier éclaircisse ce qu'il veut dire par le besoin d'être fixé sur ce qu'il doit faire avant la fin du mois, car il n'a rien d'autre à lui offrir.

Mots-clés

[Conditions de travail](#), [Conflit](#), [Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées[Darras \[monsieur\]](#)

Lieux cités[Londres \(Royaume-Uni\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

370
257. 374.
Londres le 26 d'Avr 1862

Monsieur Coirier

Paris de Londres a temps pour répondre
à votre lettre du 16

Je ne comprends pas comment vous pouvez
être autrement fier en venant à l'usine avec les
questions que vous avez agitées mes lettres des 24 mai
et 30 vous ont répondu de manière à ne laisser
aucun doute.

Votre position à l'usine n'est modifiée en rien
rien n'est changé aux conditions faites entre nous
mais je pressens le besoin sous peine de sacrifier les
intérêts de ma fabrication de donner plus de
développement aux voyages et par conséquent
d'avoir un nombre plus grand de voyageurs
le malentendu pourrait naître le pour ou
pour de mes voyageurs voudrait qu'ils aient
l'obligation pour moi de lui faire choisir
telle ou telle route et tel itinéraire qui jugerait
convenable. Je ne vous ai pas laissé inoccupé
une année et ne passerai pas sous le laurier d'argent
à l'avenir dès que vous ferez les choses à ma satisfaction
mais vous avez eu le tort de croire que je fusse
tout même moralement à vous enlever telle route
à explorer que vous pourriez à propos. Je vous
ai accordé la ville de Paris je vous l'ai maintenue
je vous ai autorisé ensuite à voyager pour
moi sur itinéraires à des conditions fixes je
n'ai rien changé et cela je vous le maintiens
aussi.

178
que cette année soit moins heureuse que nous
l'avons désiré l'un et l'autre l'un en souffrant
la première. mais la position que vous occupez
dans la maison n'en est pas moins mal
à l'aise acceptable pour bien d'autres auxquels je la
refuse

je ne désire donc qu'une chose c'est que une
ridicule mal placée ne se mette pas à la traverser
entre les personnes que je charge de mes intérêts
comme vous occupez par l'aprouver à l'égard
de M. Darras qui n'aurait qu'un tort à ses
yeux celui de me représenter, si au lieu de
cela chacun de vous dépendait ce que l'autre a
fait tout irait au mieux

ses réflexions sur ces divers points ne guérissent que
genre nos rapports il faut donc que vous éclaircissiez
au plus vite ce que vous entendez dire par votre
besoin d'être fixé sur ce que vous désirez faire
espérer pour la fin de ce mois car pour moi
je n'ai rien de nouveau à vous offrir

Je vous prie d'agréer mes bien parfaites salutations

Godin